

La Wallonie réforme ses aides à la recherche

Le gouvernement wallon a approuvé jeudi, définitivement, la réforme du décret sur la recherche scientifique.

Sur le plan financier, la volonté de l'exécutif PS-cdH est d'injecter 330 millions au soutien à la recherche en 2015, soit 2,4% du PIB. «*C'est plus que la Flandre*», insiste Jean-Claude Marcourt (PS), le mi-

Une enveloppe de 330 millions va soutenir la recherche en 2015.

nistre en charge du dossier.

Concernant la philosophie de cette réforme, un des objectifs est de pousser la coopération entre chercheurs, universités, centres de recherche et entreprises. «*Comme il n'y a plus d'enveloppe fermée sur un thème, il n'y a pas de compétition interuniversitaire, mais au contraire une volonté d'améliorer les coopérations*», a expliqué le ministre Mar-

court. Un projet construit entre laboratoires de plusieurs universités et centres de recherche aura par exemple d'autant plus de chances d'être sélectionné qu'il se présentera avec une taille critique et la volonté de coopérer, comme cela se fait déjà à travers les pôles de compétitivité.

Le gouvernement a aussi décidé de simplifier les démarches en réduisant le nombre de types d'appels à projets de 10 à 3. «*Les formalités administratives sont également allégées et un guichet unique sera rendu opérationnel à court terme au sein de l'administration wallonne*», précise-t-on.

Les axes stratégiques se concentrent autour de domaines porteurs: l'aérospatial, l'agro-industrie, les sciences du vivant, le génie mécanique, la logistique et la chimie verte, correspondant aux champs d'action des 6 pôles de compétitivité. Un réservoir de projets est aussi prévu afin d'alimenter la politique des pôles de compétitivité, avec une attention particulière pour les PME.

F.-X.L.